

# Brevet d'Etude Professionnel Agricole

## Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former des agents d'entretien et d'aménagement des espaces naturels et ruraux capables d'exécuter des chantiers d'aménagements, de surveiller l'état environnemental du territoire et d'être disponibles auprès des usagers.

### DEROULEMENT DE LA FORMATION

Méthode pédagogique basée sur l'**alternance école/entreprise**, privilégiant l'expérience acquise pendant les stages : 18 semaines à la M.F.R. et 22 semaines de stages en entreprise ou organisme (voir ci-dessous).

#### ADMISSION

Le B.E.P.A. est accessible aux élèves :

- issus d'une 3<sup>ème</sup> générale, technologique ou préparatoire,
- titulaires d'un C.A.P.A..

L'admission est prononcée après étude du dossier scolaire.

#### OBTENTION DU DIPLÔME

Diplôme national de niveau V, délivré par le Ministère de l'Agriculture.

L'évaluation est effectuée :

- pour 50% au sein de l'établissement,
- pour 50% par examen final.

#### DEBOUCHES

Agent d'entretien et d'aménagement des espaces naturels et ruraux :

- Collectivités locales,
- Administrations,
- Structures intercommunales,
- Etablissements publics,
- Offices environnementaux,
- Associations,
- Entreprises du secteur.

### POURSUITE D'ETUDES

Les titulaires du B.E.P.A. "Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux" sont appelés à un avenir professionnel immédiat ou peuvent poser candidature à un BacPro.



## HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

<b>Modules</b>	<b>Horaires sur 2 ans</b>
<b>G1</b> - Expression, communication et pratique de la langue française	110 h
<b>G2</b> - Pratique d'une langue étrangère (Anglais)	80 h
<b>G3</b> - Le corps et les activités physiques	110 h
<b>G4</b> - Vie sociale, civique et culturelle	75 h
<b>G5</b> - Initiation au monde contemporain	70 h
<b>G6</b> - Mathématiques	120 h
<b>S1</b> - Connaissance du milieu professionnel	50 h
<b>S2</b> - Connaissance des systèmes vivants	95 h
<b>S3</b> - Transformation de la matière en énergie	60 h
<b>P1</b> - Bases scientifiques et techniques nécessaires à l'entretien et l'aménagement des espaces naturels et ruraux.	65 h
<b>P2</b> - Réalisation des travaux d'entretien et d'aménagement des espaces naturels et ruraux.	215 h
<b>M.A.R.</b> - Défense des Forêts Contre les Incendies.	60 h
<b>Pratique encadrée</b>	125 h
<b>M.I.L.</b> - Qualification de forestier sapeur.	60 h
<b>TOTAL</b>	<b>1460 h</b>

*Pour tout renseignement - Visite de l'établissement - Réunion d'informations dans les écoles :*  
contactez-nous au : **04 66 42 84 21**

Visitez également notre site internet : [www.ecoleforestiere-javols.com](http://www.ecoleforestiere-javols.com)